



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES ALPES-MARITIMES

COPIL DU 14 MARS 2023
RELEVÉ DES ÉCHANGES

Président de séance : monsieur Philippe LOOS, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, accompagné de monsieur Johan Porcher, directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Alpes-Maritimes

SOMMAIRE

1 Introduction.....	3
2 Ordre du Jour.....	4
3 Relevés des échanges.....	5
4 Conclusions.....	8

1 Introduction

Monsieur le Secrétaire Général ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence au second comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère des Alpes-Maritimes. Ce rendez-vous biannuel est primordial afin de maintenir la dynamique collective autour de l'amélioration de la qualité de l'air. Il rappelle les effets néfastes de la pollution de l'air ambiant par les particules fines qui représente plus de 100 morts prématurés chaque jour en France, selon Santé publique France.

Monsieur le Secrétaire Général revient sur les actualités européennes avec la révision en cours de la Directive européenne sur la qualité de l'air ambiant. En effet, les seuils réglementaires européens devraient être nettement abaissés pour tendre vers les nouvelles recommandations 2021 de l'Organisation Mondiale de la Santé à horizon 2030. Ces recommandations définissent des lignes directrices mondiales à ne pas dépasser pour 6 polluants afin de respirer un air qui ne nuise pas à la santé humaine. Ainsi, les efforts faits pour mettre en œuvre les actions du PPA des Alpes-Maritimes doivent être continus et s'inscrire dans un temps long.

Au niveau national, pour l'année 2023, 40 milliards d'euros sont dédiés au ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires afin de faire de la France une Nation Verte. Le premier objectif est d'accélérer la transition écologique dans les territoires grâce au Fonds Vert de 2 milliards d'euros, en soutenant les projets des collectivités en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, de renaturation des villes, ou encore de décarbonation des mobilités. La rénovation énergétique des logements est également une priorité pour l'État qui s'engage via la hausse des moyens

financiers et humains de l'Agence nationale de l'habitat et grâce à une enveloppe dédiée à la rénovation des passoires thermiques des bailleurs sociaux. L'État est également mobilisé pour la transition énergétique avec un objectif de 40 % de la production d'énergie assurée par les énergies renouvelables en 2030 contre 23,4 % en 2020 via la promulgation de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Enfin, l'Etat investit dans les transports en donnant la priorité à la régénération du réseau ferroviaire et au développement des transports du quotidien, et déploie un nouveau plan vélo.

Dans l'actualité nationale, une information importante est le lancement du comité de concertation national sur la mise en œuvre des zones à faibles émissions mobilité. De nombreux temps d'échanges dans différents formats sont être organisés, dans l'objectif de faciliter le dialogue entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économies et les usagers. Des ateliers thématiques ont lieu jusqu'en juillet. Vous êtes invités à y participer et à envoyer des contributions écrites.

Monsieur le Secrétaire Général présente ensuite l'ordre du jour.

2 Ordre du Jour

1. Actualités (DREAL)

- Retour sur le pic de pollution de février 2023
- Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Révision de la directive européenne
- Financements : Fonds Vert, Crédits Air (DREAL), AMI PRSE
- Avancement global du PPA des Alpes-Maritimes

→ La DREAL dispose de crédits pour financer des actions du PPA06 permettant d'améliorer la qualité de l'air, de sensibiliser les citoyens ou les études développant les connaissances sur le sujet.

N'hésitez pas à contacter clemence.humez@developpement-durable.gouv.fr pour en savoir plus !

2. Evolution de la qualité de l'air (AtmoSud)

- Pic de pollution de février 2023
- Impact du projet de refonte de la directive européenne
- Suivi des indicateurs sur la qualité de l'air (exposition des populations, évolution des concentrations)
- Récupération des données (méthodologie, outils de suivi d'activité, objectif pour le prochain COPIL)

Temps d'échanges

3. Partage de connaissances (INSEE)

- Présentation de l'étude « Lien entre exposition à la pollution de l'air et statut socio-économique des résidents des Alpes-Maritimes »

→ L'étude a été publiée officiellement le 23/05/23

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7622087>

Temps d'échanges

4. Point d'avancement de certaines actions du PPA

- Plan de mobilité inter-administrations du CADAM (CD06)
- Actions relatives à la rénovation énergétique des logements et au développement du photovoltaïque et de la géothermie (MNCA)

- BioGaz naturel & méthanisation (GRDF)

5. Ajout de nouvelles actions

- Méthode (DREAL)
- Action Capt'air, proposition d'ajout (FNE PACA)

Temps d'échanges

3 Relevés des échanges

À l'issue de la présentation de la DREAL sur le pic de pollution de février, un premier temps d'échanges a eu lieu.

La ville de Cannes se demande quel est le membre de sa collectivité au Comité d'Exp'Air.

→ La DREAL PACA répond que la liste des membres figure dans l'arrêté.

(Voir article 8 « consultation d'un comité d'exp'AIR pour la mise en œuvre des mesures réglementaires de réduction des émissions de polluants de niveau N2 » de l'arrêté préfectoral portant sur l'organisation du dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant sur le département des Alpes-Maritimes du 27 juillet 2017)

Pour Cannes, le maire est membre du Comité d'exp'AIR. Le maire peut désigner une ou plusieurs personnes pour le représenter et recevoir les saisines du comité d'exp'AIR. Toute modification doit être enregistrée auprès de la préfecture.

L'ADEV s'interroge sur l'efficacité de la mesure d'urgence : circulation différenciée alors que cet hiver a eu lieu un pic aux particules fines principalement dues au chauffage au bois.

→ La DREAL PACA explique qu'il y a un niveau de fond de pollution qui est permanent et que l'utilisation du chauffage au bois a provoqué le pic de pollution. La circulation différenciée permet de diminuer ce niveau de fond en partie dû au transport terrestre afin de repasser en dessous des concentrations d'information-recommandation. De plus, bien se chauffer au bois avec des appareils performants reste évidemment une priorité pour le gouvernement qui a mis en place une campagne de communication cet hiver afin de sensibiliser les particuliers.

→ Le président de l'ANQAEV revient sur l'importance du bois dans notre culture et notre utilisation presque systématique de cette énergie gratuite.

Des échanges ont eu lieu autour du manque de communication entre la circulation différenciée et la ZFE-m.

→ Le Directeur Adjoint de la DDTM06 répond que la pédagogie est primordiale afin de faire connaître ces dispositifs et les faire accepter par la population.

Suite à la présentation du PREPA, la chambre d'agriculture du 06 souligne qu'il n'y a pas de plan d'épandage dans les Alpes-Maritimes. Il n'y a pas non plus de plateforme de compostage dans le département ce qui entraîne le transport des déchets par la route pour aller jusqu'à une plateforme. Cela engendre des centaines de camions chaque jour sur les routes (200 par jour d'après la Chambre).

→ Le Directeur Adjoint de la DDTM06 répond qu'il faut faire les deux, en interdisant les brûlages et en diffusant les moyens de valorisation des déchets verts.

À l'issue de la présentation de l'INSEE sur l'étude faisant le « Lien entre exposition à la pollution de l'air et statut socio-économique des résidents des Alpes-Maritimes », un second temps d'échanges a eu lieu.

La vice-présidente du CAPRE 06 et de FNE 06 insiste sur le fait qu'il faut agir dès maintenant et que l'échéance 2050 est trop lointaine. Elle est étonnée des projections démographiques prises par l'INSEE et doute que la population diminue d'ici 2050. Elle pense qu'il faut stopper le développement des infrastructures routières pour limiter l'augmentation du trafic routier.

→ L'INSEE répond que dans leurs études prospectives, effectivement la population globale des Alpes-Maritimes devrait diminuer à horizon 2050. Ce qui n'est pas contradictoire avec le constat actuel de zones d'accroissement de la population (en lien avec l'urbanisation).

Le COLLECTIF CITOYEN 06 fait remarquer l'ancienneté des données utilisées par l'INSEE et l'absence de prise en compte des PM2,5 (utilisation de l'ancien indice AtmoSud par l'INSEE et non du nouveau ICAIR). Il souhaiterait que moins de temps soit consacré aux études pour passer plus de temps à mettre en œuvre des actions sur le terrain. Le COLLECTIF CITOYEN 06 regrette que les seuils réglementaires ne changent qu'à horizon 2030 (et même à horizon 2050 pour l'alignement avec les lignes directrices de l'OMS). Il propose que le PPA06 s'aligne dès à présent avec les normes OMS 2021 au lieu des seuils

réglementaires pour agir dès maintenant et que le sujet de l'ozone soit mieux intégré dans le PPA 06. Le COLLECTIF CITOYEN 06 revient également sur l'absence de contrôle de la ZFE-m et les annonces faites lors du précédent COPIL par monsieur Richard Chemla (adjoint au maire de Nice) sur l'installation d'un capteur le long de la voie Matisse. Ce dernier étant absent au second COPIL, le COLLECTIF CITOYEN 06 dénonce l'inaction depuis octobre dernier et la non-réponse de la collectivité face à cette requête. Finalement le COLLECTIF CITOYEN 06 propose de prendre comme objectif des PPA un indicateur sur les populations exposées afin d'en assurer l'efficacité. Pour eux, le COPIL n'est pas un lieu pour exposer des études mais c'est un lieu pour s'exprimer et prendre des décisions fortes. Il demande que lors du prochain COPIL PPA06, un focus soit réalisé par AtmoSud sur les transports publics.

→ La DREAL et la DDTM06 s'engagent à ce que le prochain COPIL soit consacré aux actions du territoire. Les études restent tout de même nécessaires pour étudier des territoires, mettre en évidence des faits, faire prendre conscience les citoyens et hommes politiques, donner des clefs de compréhension et des outils pour prendre des décisions.

Lors du prochain COPIL, AtmoSud va évaluer l'action sur la conversion des flottes de transports en commun.

À l'issue du point d'avancement de certaines actions, un troisième temps d'échanges a eu lieu.

Suite à la présentation du CD06 de leur PDMIE,

L'association FNE 06 souligne le problème de cohérence entre les lignes de bus AZUR et ZOU.

L'association CAPRE 06 revient sur sa proposition du COPIL d'octobre durant lequel elle avait interpellé la métropole sur la possibilité d'adapter la taille des bus à la fréquentation afin de mettre des petits bus lorsque cela est nécessaire.

→ La métropole NCA a répondu qu'elle mettrait en place des actions pour améliorer et décarboner les transports en commun via son schéma directeur des transports. Ainsi toutes les lignes de bus seront décarbonées d'ici fin 2025. Il y a également un plan de mobilité électrique qui prévoit l'installation de 400 bornes, du développement de l'autopartage mais également un plan vélo.

Suite à la présentation de MNCA sur les actions relatives à la rénovation énergétique des logements et au développement du photovoltaïque et de la

géothermie, le COLLECTIF CITOYEN 06 a interrogé la métropole sur le respect de ses objectifs de nombre de rénovations par an.

→ La MNCA annonce avoir rénové 200 à 300 logements en 2022.

Suite à la présentation du GRDF sur le développement du BioGaz et de la méthanisation,

L'association GADSECA propose d'utiliser d'anciennes décharges pour avoir du foncier.

Le COLLECTIF CITOYEN 06 interroge GRDF sur le potentiel GNV local.

→ GRDF répond qu'il y a un potentiel pour alimenter en BioGNV environ 300 véhicules lourds (type bus) via la méthanisation des boues de la station d'épuration de Nice Haliotis2. La station d'épuration Aéris à Cagnes sur Mer produit actuellement l'équivalent à la consommation annuelle de 60 bus au bioGNV.

La chambre d'agriculture 06 présente son étude sur la possibilité de faire de la méthanisation à Valderoure afin d'avoir une vision globale de la filière et éviter ainsi de nombreux camions sur la route.

→ La DREAL va échanger avec la chambre sur la possibilité d'un financement grâce aux crédits AIR.

À l'issue de la présentation de FNE sur l'ajout de l'action CAPT'AIR, un dernier temps d'échanges a eu lieu.

L'association GADSECA aimerait que la même action soit mise en place pour l'aéroport avec l'installation de capteurs. De plus, elle dénonce un nouveau trajet emprunté par les avions qui impacterait plus de population par le bruit. L'ADEV revient sur son action MIQASS en annonçant qu'elle est terminée et que cette action pourrait être dupliquée ailleurs.

Sous la présidence du secrétaire général, les membres du COPIL décident d'ajouter l'action CAPT'AIR au PPA06. Lors du prochain COPIL d'octobre, FNE PACA présentera sa fiche action rédigée.

L'ANQAEV propose également d'ajouter une action sur les parcs et jardins.

→ La DREAL invite l'association à trouver un porteur pour cette action.

4 Conclusions

Monsieur le secrétaire général remercie les participants pour leur présence et la sincérité de leurs échanges.

Il donne rendez-vous pour le prochain temps de suivi, en octobre, et rappelle que le partage des données sur l'avancement des actions est nécessaire pour évaluer les effets des actions du PPA et sa mise en œuvre.

L'action CAPT'AIR pour laquelle le COPIL a donné un accord de principe sera travaillée d'ici la prochaine rencontre et de nouvelles actions pourront également être proposées.